



## Procès-verbal: Assemblée générale de la CPC, 27.08.2020

**Président:** Roni Vonmoos-Schaub (RVS)  
**Lieu :** Monastère des Capucins (SO)  
**Date :** 27 août 2020  
**Temps :** 09h45 à 12h00

### **Présents:**

#### Membres:

Aberer Simone, RhyTOP GmbH / Aepli Alfred, Fructus / Beers Andreas, Artha Samen / Brünger Martin, légumes-bio-gemüse / Burger Gertrud, ProSpecieRara / Dalbosco Anna, Fructus / Dell'Avo Franca, Getreidezüchtung Peter Kunz / Hädrich Jürg, Artha Samen / Hammerschmidt Michael, RhyTOP GmbH / Hils Nora, Hortus Officinarum / Höhn Ursula, ZHAW Wädenswil / Körbitz Eva, RhyTOP / Kugler Waltraud, SAVE Foundation / Kunz Guido, ZHAW Wädenswil / Mayor Olivier, Sté Agricole MAYOR-MOURON / Mouron Marie-Clémence, Sté Agricole MAYOR-MOURON / Ritzer Lisa, RhyTOP GmbH / Repas Mendes Stéphane, Musée national Suisse, Château de Prangins / Schierscher-Viret Beate, Agroscope (Online) / Schilperoord Peer, Verein für alpine Kulturpflanzen / Ochsenbein Christian, Delley Semences et plantes SA / Vonmoos-Schaub Roni, Sortengarten Erschmatt / Zollinger Robert, Hortiplus / Zollinger Tizian, Zollinger Bio.

#### Invités:

Hardegger Markus, Office fédéral de l'agriculture / Bögli Sarah, GS

#### CPC:

Comité: Vonmoos-Schaub Roni, Président; Zollinger Robert, Vizepräsident; Brünger Martin, Kassierer; Burger Gertrud, Schierscher-Viret Beate, Kugler Waltraud, Körbitz Eva.

Bureau: Jacobi Maximilian, Deppeler Angela und Bourqui Agnès

### **Excusés:**

Fricke Alexandre, Slowfood / Holzherr Philipp, ProSpecieRara / Jutzet Adrian, Biosem / Kogler Benedikt, LZSG / Oppliger Barbara, RhyTOP, LZSG / Piattini Paolo, Ass. Castanicoltori / Rometsch Sibyl, Info Flora / Thomet Evelyne, Delley Semences et plantes SA / Schmid Andi, Realisation Schmid / Wieland Sabine, Inforama Oeschberg / Zschunke Amadeus, Sativa.

## **1. Bienvenue, procès-verbal de la dernière AG, l'ordre du jour**

Roni Vonmoos-Schaub souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée générale de la CPC et les remercie de leur intérêt et d'être venus aussi nombreux.

RVS remercie Agnès Bourqui pour l'organisation de l'assemblée générale.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale à Bioschwand, Münsingen, BE, est accepté sans demande de modification. RVS remercie Sarah Bögli et Agnès Bourqui pour la rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est approuvé.

La liste des personnes excusées circule avec la liste de présence.



## 2. Admission et retrait de membres

### Musée national suisse, Château de Prangins

Stéphane Repas Mendes, collaborateur scientifique en botanique, se présente. Le Musée national Suisse et Château de Prangins s'est donné pour mission d'illustrer la vie en Suisse aux XVIIIe et XIXe siècles à travers les domaines de la culture, de l'art et de la société. Le jardin potager du musée contient de nombreuses variétés anciennes. L'assemblée générale souhaite la bienvenue au nouveau membre.

Retraits : Infoflora avec le départ à la retraite de Sybil Rometsch et Franz Stadelmann qui s'est engagé depuis des décennies auprès de la CPC. Nous les remercions pour leur fidélité durant toutes ces années.

## 3. Rapport des activités 2019 et programme 2020

Agnès Bourqui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et présente le rapport annuel et le programme d'activités de la CPC en 2019. Les points principaux sont énumérés ci-dessous, plus de détails peuvent être trouvés dans le rapport annuel 2019.

- La mise en réseau des acteurs RPGAA est une partie importante de notre travail. Quatre nouveaux membres ont été salués lors de l'assemblée générale à Münsingen fin mars : ZHAW, légumes-bio-gemüse, Sativa, Verein ResSources de vie pour tous. Quatre membres ont été visités : Getreidezüchtung Peter Kunz à Feldbach, l'entreprise Hortiplus de Robert Zollinger, le jardin de variétés pédagogique d'Artha Samen au monastère des Capucins de Soleure et une visite de l'association ResSources de vie pour tous.
- La CPC a pris position sur deux consultations : Promotion des variétés anciennes dans l'AP22+ ; Ordonnance sur la santé des végétaux du DEFR et du DETEC
- Le comité et le bureau ont continué à travailler tout au long de l'année sur le thème de la nouvelle loi phytosanitaire :
  - Mai 2018 : prise de position quant à l'ordonnance sur la santé des végétaux du DEFR et du DETEC et ouverture d'un dialogue avec l'OFAG et le SPF.
  - Décembre 2018 : formation d'un groupe de travail du Comité CPC.
  - Mars 2019 : Présentation d'information par Peter Kupferschmied lors de l'assemblée générale.
  - Mai 2019 : Prise de position sur l'ordonnance sur la santé des végétaux DEFR/DETEC
  - Été 2019 : sondage auprès des membres et acteurs PGREL.
  - Octobre 2019 : Réunion avec Peter Kupferschmied du SPF et propositions de solutions pour le domaine RPGAA.
  - Novembre 2019 : Article dans Hotspot et journée d'information (congrès RPGAA) sur le thème.
  - Début 2020 : Dérogations pour les RPGAA et monitoring par le groupe de travail du comité.
- Sondage auprès des membres preneurs de projets PAN Phase 6 : sur la demande de membres, un sondage a été mené jusqu'en février 2019 pour recueillir les préoccupations et questionnements concernant les décisions de l'OFAG sur les demandes de projets pour la phase 6. Ensuite, un rapport avec des questions ouvertes a été envoyé à l'OFAG en février. Tim Sprenger de l'OFAG a répondu aux questions ouvertes de notre rapport sous forme d'une présentation lors de l'assemblée générale à Münsingen. De plus, des informations importantes et complémentaires ont été publiées dans un article-interview dans la newsletter Printemps.



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen**  
**Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées**  
**Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

- Excursion au Tessin, à la rencontre de trois organisations membres autour de la vigne, des châtaignes et des fruits. Grâce à nos guides Stefano Haldemann, Carlo Scheggia et Muriel Hendricks, l'excursion d'une journée et demie s'est avérée être riche en échanges et passionnante pour le groupe de 15 participants.

Le programme d'activités 2020 en quelques mots :

- Changements au bureau : congé maternité et départ de Sarah Bögli, nouveau stagiaire Maximilian Jacobi.
- Suivi des dispositions de dérogations pour les RPGAA à la Loi phytosanitaire.
- Prise de position lors de consultation : Prise de position sur l'ordonnance du DEFR relative au matériel de plantation de fruits et de baies.
- Sondage auprès des organisations membres quant à la situation COVID-19 et son impact sur leurs activités et aussi sur la diversité variétale.
- Événements : AG, excursion (reportée), congrès du 12. nov. (agrobiodiversité, présentations et portraits de fermes).
- Les projets PAN en collaboration avec Agroscope seront poursuivis, sauf pour la conservation *in vitro* des baies.
- Projet "Fundus Agri-Cultura-Alpina" (de la fondation SAVE) : Fundraising avec notre nouvelle collègue Angela Deppeler depuis juillet 2020, le projet sera désormais étendu aux régions de montagne francophones. Le démarrage du projet est prévu pour le début de l'année 2021, dépendamment des donateurs.

Le rapport annuel et le programme d'activités sont approuvés à l'unanimité.

#### **4. Bilan et compte de résultat 2019**

Le trésorier Martin Brüngger présente les comptes annuels, le bilan et le budget 2020.

##### Comptes annuels 2019

###### *Bilan:*

Dans les actifs il y a le compte PostFinance (compte de l'association, cotisations des membres, excursions et une partie du salaire de Sarah) et le compte BCV (relatif au contrat d'aide financière avec l'OFAG, aussi projets PAN).

Au passif : les comptes créditeurs pour les frais/services (p.ex. les factures pour les projets du PAN en 2019 n'ont pas encore toutes été reçues, mais sont payées à leur réception en 2020). Report projets PAN : concerne l'argent non dépensé reporté à 2020.

##### Rapports des réviseurs

Martin Brüngger lit le rapport des réviseurs : Evelyne Thomet et Benedikt Kogler ont vérifié les comptes et les ont acceptés. Ils clôturent avec un excédent de 3110,05 CHF. Les réviseurs recommandent d'approuver les comptes et le bilan annuels.

Les comptes annuels de 2019 sont approuvés à l'unanimité.

RVS remercie Evelyne Thomet, Benedikt Kogler, Martin Brüngger et Agnès Bourqui.

##### Budget 2020

Il n'y a pas de changements significatifs dans les comptes par rapport à 2019, et les entrées sont également les mêmes que l'année précédente.

Le budget est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen**  
**Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées**  
**Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

Martin Brüngger remercie Evelyn Thomet, Benedikt Kogler et Agnès Bourqui.

Evelyn Thomet se retire de son poste de réviseur. A partir de février 2021, nous avons besoin de quelqu'un qui veut s'engager une demi-journée par an et venir à Berne. Il sera rémunéré à 300 CHF. RVS demande si quelqu'un est spontanément disposé à le faire ? Roni Vonmoos-Schaub propose de prendre la relève, il a été élu à l'unanimité comme réviseur.

## **5. L'élection des membres du comité**

RVS se retire du comité comme annoncé lors de l'assemblée générale 2019. Il a 65 ans et aimerait se décharger de certaines fonctions. Robert Zollinger se retire également du comité.

Tizian Zollinger est candidat à l'élection en tant que nouveau président et Franca dell'Avo comme membre du comité. Eva Körbitz est candidate à l'élection de la nouvelle vice-présidente.

Les candidats sont acceptés à l'unanimité.

Remerciements et adieux des anciens membres du comité par Eva Körbitz et Agnès Bourqui. EK et AB remettent les présents en guise de remerciement pour leur engagement. Roni Vonmoos-Schaub et Robert Zollinger font leurs adieux avec un discours. RVS exprime le souhait de voir se maintenir la diversité des plantes cultivées et aussi des membres au sein de la CPC. Sarah Bögli fait ses adieux et AB la remercie lors d'un discours et lui remet un présent.

## **6. Information du comité : législation phytosanitaire et dérogations pour les RPGAA**

Roni Vonmoos-Schaub et Gertrud Burger introduisent le sujet et GB présente l'état actuel relatif au passeport phytosanitaire. Résumé de la présentation PowerPoint :

État actuel des clarifications avec la SPF : à quoi ressemble le déplacement du matériel végétal dans la pratique ? La législation phytosanitaire concerne principalement les grands flux de plantes. Les échanges entre particuliers ne sont pas vraiment un problème, sauf lorsque le matériel végétal est proposé en ligne. À des fins commerciales et professionnelles, le matériel végétal ne peut être transmis sans passeport phytosanitaire. Toutefois, cela peut être possible avec une dérogation. Depuis peu, il est à nouveau possible d'effectuer les échanges privés en ligne (site internet, envoi postal) s'il s'agit des ressources génétiques rares.

Si du matériel végétal sans passeport phytosanitaire doit être utilisé à des fins commerciales et professionnelles, une demande doit être présentée sous forme de liste : quelle culture est concernée, quand a-t-elle été récoltée, type de matériel et origine (localité). La demande sera traitée rapidement (environ 14 jours). Le permis est valable 1 an et les cantons qui ont approuvés la demande sont énumérés, le permis spécial n'est valable qu'en Suisse, la taxe pour le permis spécial est de 50 CHF. Question : Y a-t-il d'autres possibilités ? GB va encore clarifier ce point.

Pour obtenir le statut de passeport phytosanitaire, le matériel doit être mis en quarantaine pendant une certaine période. La période de quarantaine varie d'une culture à l'autre (quarantaine au champ, quarantaine en serre) et est définie individuellement selon les besoins. Question de Jürg Hädrich : Une pépinière a-t-elle besoin d'un passeport phytosanitaire pour chaque plante si elle veut produire des semences ? Réponse de GB : le matériel avec



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen**  
**Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées**  
**Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

passport et le matériel sans passport ne doivent pas être mélangés. Les passeports doivent être demandés pour le matériel végétal revendu à d'autres entreprises. S'il est transmis à des particuliers, le passport phytosanitaire n'est pas nécessaire.

L'instrument des dérogations est destiné uniquement aux cultures agricoles. Mais que sont exactement les plantes agricoles ? L'agriculture est interprétée au sens large par l'OFAG et de nombreuses plantes entrent dans cette catégorie. Par exemple, les plantes médicinales et aromatiques peuvent être comptées comme des cultures spéciales dans l'agriculture. Les zones avec des haies, des bosquets et des cordons boisés font également partie des surfaces agricoles.

Lorsque du matériel sans passport est déplacé vers des parcelles contenant du matériel non agricole avec passport: Les dérogations ne fonctionnent pas ici, mais l'outil des "dérogations ad hoc" existe. Pour cela, le déplacement prévu doit être décrit à l'OFAG. Des experts inspecteront les plantes et les parcelles sur place et, en fonction des résultats de l'inspection, ils décideront si le déplacement est autorisé ou non. Cette inspection est soumise à une redevance.

GB recommande aux membres de contacter le SPF en cas de doute et est convaincue qu'ils seront bien conseillés.

RVS remercie GB pour sa présentation.

## **7. Divers et conclusion de l'AG**

Les 15 numéros de la série de publications "Plantes cultivées en Suisse" peuvent être commandés ou téléchargés comme PDF auprès de Peer Schilperoord ici :  
<http://www.berggetreide.ch/>

RVS clôt l'assemblée et remercie tous les participants d'être venus.

*Pour le procès-verbal : Maximilian Jacobi et Agnès Bourqui, Bureau SKEK*

*Bern, le 01.09.2020*